



Grandir à Valence

0 - 16 ans : le guide pour les parents



Édito



Nicolas Daragon

Maire de Valence,
Vice-président
de la Région



Cécile Paulet

Adjointe au Maire
en charge de l'éducation,
de la petite enfance
et de la jeunesse

Rien n'est plus extraordinaire dans une vie que de devenir parent. Amour, joie et bonheur enveloppent alors votre quotidien.

Hélas, parfois, un grain de sable, une mauvaise information peuvent venir contrarier cette quiétude familiale. Nous avons créé ce guide afin d'y remédier, de répondre à toutes vos interrogations, d'anticiper au mieux vos préoccupations. De la naissance à l'adolescence, les pages qui suivent vous permettront de fléchir, à travers les étapes de la vie de votre enfant, les démarches à accomplir afin de faire vivre vos droits et vos obligations. Vous y trouvez aussi, et surtout, tout ce que notre ville met à votre disposition, parcs, crèches, équipements de santé, scolaires et de loisirs, aides sociales...

Préparer l'arrivée de votre bébé, s'occuper de sa santé, le faire garder, le scolariser, le divertir, l'aider à rentrer dans l'âge adulte, il n'existe pas de « mode d'emploi » afin d'être parent. Ce guide n'en est pas un. Néanmoins véritable « outil facilitateur », « concentré d'essentiel » il vous aidera à trouver le bon chemin, à gagner en temps, en énergie.

Parent qui avez choisi de faire grandir à Valence votre enfant, ce guide est fait pour vous !

Nicolas Daragon

Sommaire

Avant la naissance	3
Mémo : les démarches administratives	4
Les aides	5
Santé / bien-être	5
Modes de garde	6
L'adoption	8
Nouveau-né > 0 - 3 ans	9
Mémo : les démarches administratives	10
Les aides	10
Découvrir la nature	11
Santé / bien-être	12
Enfant > 4 - 10 ans	13
Mémo : les démarches administratives	14
Les aides	18
Santé / bien-être	19
Sortir à Valence	20
Évènements	21
Rester vigilants	22
Adolescent > 11 - 16 ans	24
Mémo : les démarches administratives	25
Pour réussir sa scolarité	26
Les aides	27
Santé / bien-être	28
Sortir à Valence	29
Être informé	30



Avant la naissance

L'arrivée de bébé se prépare : démarches, achat de matériel de puériculture, réorganisation du quotidien... Les 9 mois de la grossesse vont vous permettre de vous préparer à votre nouvelle vie de parents.



Mémo

DÉCLARER SA GROSSESSE

Au plus tard à 14 semaines de grossesse, votre médecin vous établit le formulaire de « **déclaration de grossesse** » que vous devez adresser à l'organisme d'assurance maladie et à la Caisse d'allocations familiales afin d'avoir accès aux prestations de l'assurance maternité et maladie et à certaines prestations familiales.

Si vous travaillez, il est conseillé d'informer votre employeur avant la fin du 4^e mois. Selon votre convention collective, vous bénéficierez peut-être d'aménagements d'horaires.

PRÉVOIR LES CONGÉS

Le congé maternité

Sa durée dépend de votre situation :

- 16 semaines pour le premier enfant (6 avant la date prévue de l'accouchement et 10 après)
- 26 semaines à partir du 3^e enfant (8 semaines avant la naissance et 18 semaines après)
- 34 ou 46 semaines pour une naissance multiple (12 + 22 pour des jumeaux/24 + 22 pour des triplés ou plus).

Le congé paternité et d'accueil de l'enfant

Un congé de paternité et d'accueil de l'enfant est accordé au père de l'enfant ou au conjoint, partenaire PACS ou personne vivant maritalement avec la mère de l'enfant.

Ce congé est de **11 jours** consécutifs pour un enfant ou de 18 jours pour une naissance multiple. Il s'ajoute aux 3 jours accordés par l'employeur pour la naissance et doit débuter avant la fin du 4^e mois à compter de la naissance de l'enfant.

L'employeur doit être informé au minimum 1 mois avant le début du congé.

Le congé parental d'éducation

Avant la fin du congé maternité, la mère ou le père peut demander à bénéficier du congé parental d'éducation pour s'occuper de son enfant. Il permet, pendant 1 an,

de suspendre toute activité ou de travailler à temps partiel. Il est renouvelable jusqu'aux trois ans de l'enfant. Pour en bénéficier, vous devez justifier d'au moins 1 an d'ancienneté au sein de votre entreprise, qui ne peut s'y opposer. Pendant ce congé, vous pouvez bénéficier de la prestation partagée d'éducation (plus d'infos p.10).

> Plus d'infos sur caf.fr

OÙ ACCOUCHER ?

Le choix de la maternité sera proposé par le professionnel de santé et se fait en fonction de plusieurs critères : sa proximité, les services qui y sont proposés et votre situation médicale.

À Valence, vous pouvez choisir soit le centre hospitalier (public) soit la clinique Pasteur (privée). L'inscription doit se faire à la fin du 5^e mois de grossesse.

> Centre Hospitalier de Valence

179 boulevard Maréchal-Juin - 04 75 75 75 10

Maternité de niveau 2 (dotée d'une unité de néonatalogie, pour les grossesses à risque et les grossesses multiples).
ch-valence.fr

> Clinique Pasteur

294 boulevard Général-de-Gaulle

07500 Guilhaud-Granges - 04 75 75 24 24

Maternité de niveau 1 (pour les grossesses et accouchements sans complications prévisibles à la naissance).
hopital-privé-drome-ardeche-valence-guilhaud-granges.ramsaygds.fr

En 2017, 2 589 naissances ont été déclarées à l'État-civil de Valence : 1 262 filles et 1 327 garçons. Parmi les prénoms les plus donnés on retrouve Louise, Alice ou encore Anna chez les filles et Gabriel, Antoine ou Paul chez les garçons.

Les Aides

LA PRIME À LA NAISSANCE

Si vos revenus sont sous le plafond de ressources (voir tableau ci-dessous), vous pouvez en bénéficier. Elle permet de faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée de l'enfant : versement de 941,67 € pour chaque enfant, 1 883,36 € pour des jumeaux, 2 825,04 € pour des triplés, deux mois après la naissance.

> Plus d'infos sur caf.fr

Plafonds de ressources suivant la situation du demandeur (revenus annuels 2015 pris en compte pour l'année 2017)		
Nombre d'enfants à charge	Couple avec 1 revenu	Couple avec 2 revenus ou Parent isolé
1 enfant	31 345 €	41 425 €
2 enfants	37 614 €	47 694 €
3 enfants	45 137 €	55 217 €
Par enfant supplémentaire	7 523 €	7 523 €

L'ASSURANCE MALADIE

Pensez à mettre à jour votre carte Vitale : à partir du 6^e mois de grossesse et jusqu'à 12 jours après la date d'accouchement, l'ensemble des frais médicaux sont pris en charge à 100 %. En fonction de vos ressources ou sans complémentaire santé, l'Assurance Maladie permet de bénéficier : soit de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC), soit de l'Aide pour une complémentaire santé (ACS).

> Plus d'infos sur ameli.fr.

Santé et bien-être

7 EXAMENS PRÉNATAUX

Une première consultation a lieu au 1^{er} trimestre, puis une consultation auprès d'un médecin ou d'une sage-femme tous les mois à partir du 4^e mois. Ils s'assurent du bon déroulement de la grossesse en surveillant la prise de poids, la tension, la croissance du bébé et son rythme cardiaque...

DES EXAMENS BIOLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Ils sont prescrits systématiquement lors d'une grossesse. Ils permettent notamment de vérifier l'immunité de la mère contre certaines maladies (toxoplasmose, hépatite B, rubéole). En fonction des résultats, un suivi médical est mis en œuvre.

La grossesse peut être suivie par un médecin généraliste, un gynécologue médical, un gynécologue-obstétricien, une sage-femme ou un maïeuticien (homme exerçant le métier de sage-femme).

Le médecin traitant est l'interlocuteur privilégié pour coordonner les soins. Il détient l'ensemble des informations sur votre situation médicale et pourra en cas de besoin conseiller, orienter et faire le lien avec la sage-femme ou le gynécologue.

Le gynécologue-obstétricien est un médecin spécialisé qui assure le suivi des grossesses présentant des risques et nécessitant un suivi médical particulier (ex : hypertension artérielle ou diabète, grossesse multiple, menace d'accouchement prématuré). Il peut pratiquer également des accouchements.

La sage-femme ou le maïeuticien peuvent assurer en toute autonomie la surveillance de la grossesse qui ne présente pas de risque particulier. Ils assurent la préparation à la naissance et à la parentalité et sont présents lors de votre accouchement. Ils pratiquent l'examen postnatal et, en cas de besoin, deux séances de suivi postnatal.

3 ÉCHOGRAPHIES CONSEILLÉES

Elles permettent de surveiller le développement du bébé et doivent être faites à des dates précises.

- La première (au cours du 3^e mois) pour définir le terme de la grossesse et déterminer le nombre d'embryons.
- La deuxième (au cours du 5^e mois) pour analyser la morphologie, vérifier la croissance du fœtus et déterminer le sexe de l'enfant.
- La troisième (au cours du 8^e mois) pour vérifier la présentation du fœtus et localiser le placenta.

PRÉPARATION À L'ACCOUCHEMENT

Des cours de préparation à l'accouchement sont recommandés. Comme pour la rééducation après l'accouchement, ils peuvent être donnés par les sages-femmes indépendantes.

> Pour plus d'infos, contactez le Centre Hospitalier de Valence.



Les modes de garde

Si vous envisagez de faire garder votre enfant par un tiers, il est conseillé de définir un mode de garde pour l'enfant dès votre 1^{re} échographie ! Il peut être accueilli dans une crèche multi accueil ou au domicile d'une professionnelle assistante maternelle (indépendante ou employée par l'Agglo dans un multi-accueil familial).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, c'est l'Agglo qui a en charge l'accueil des enfants de 0 à 3 ans. Un numéro à retenir pour toute information : 04 75 81 30 30.

LES CRÈCHES MULTI-ACCUEILS COLLECTIFS : 508 PLACES

Le territoire de Valence dispose de 10 Crèches Collectives, réparties sur les différents quartiers peuvent accueillir 1570 enfants environ. Ces crèches accueillent vos enfants selon vos besoins réguliers, occasionnels ou d'urgence, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h 30.

Crèche Balives - 120 places - 94, rue Maurice-Faure
Crèche Pablo Neruda - 60 places - 12, av. Clemenceau
Châteauvert - 30 places - 73, rue Châteauvert
Graines de malice - 22 places - 20, avenue de l'Yser
Le Petit Prince - 30 places - rue Albert-Thomas
Îlot calins - 38 places - 2, rue Henri-Dunand
Maurice Ravel - 110 places - Place Maurice-Ravel
Petons - petits pas - 30 places - 72, rue Jean-Vilar
Le Plan - 38 places - Place des Aravis
La Souris Verte - 30 places - 9, rue d'Arménie

EN CRÈCHE MULTI-ACCUEIL FAMILIAL, CHEZ UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) DE L'AGGLO

La crèche multi-accueil familiale « Pain d'Épices », d'une capacité de 62 places, accueille jusqu'à 150 enfants. Cette crèche regroupe 20 assistantes maternelles agréées, qui

accueillent votre enfant à leur domicile, équipé par l'Agglo. Elles sont salariées de l'Agglo et accompagnées au quotidien par une puéricultrice et une éducatrice de jeunes enfants. Elles sont également formées régulièrement et bénéficient tous les mois d'analyse de la pratique professionnelle. Elles participent chaque semaine à des ateliers collectifs. Ce mode de garde est facturé par l'Agglo, en fonction des ressources familiales, comme pour les crèches collectives !

Comment faire ?

Enregistrez votre demande de garde auprès de la Direction des familles de l'Agglo dès votre 3^e mois de grossesse en précisant le mode de garde et le lieu souhaités. L'Agglo est là pour vous conseiller et vous orienter au mieux en fonction de vos besoins et de ceux de vos enfants.

> Direction des familles

1, Place Jacques Brel

04 75 81 30 30

petiteenfance.valence@valenceromansagglo.fr

Combien ça coûte ?

L'accueil des enfants en crèche et multi-accueil est facturé à l'heure, en fonction de vos ressources et selon le programme défini lors de l'inscription.

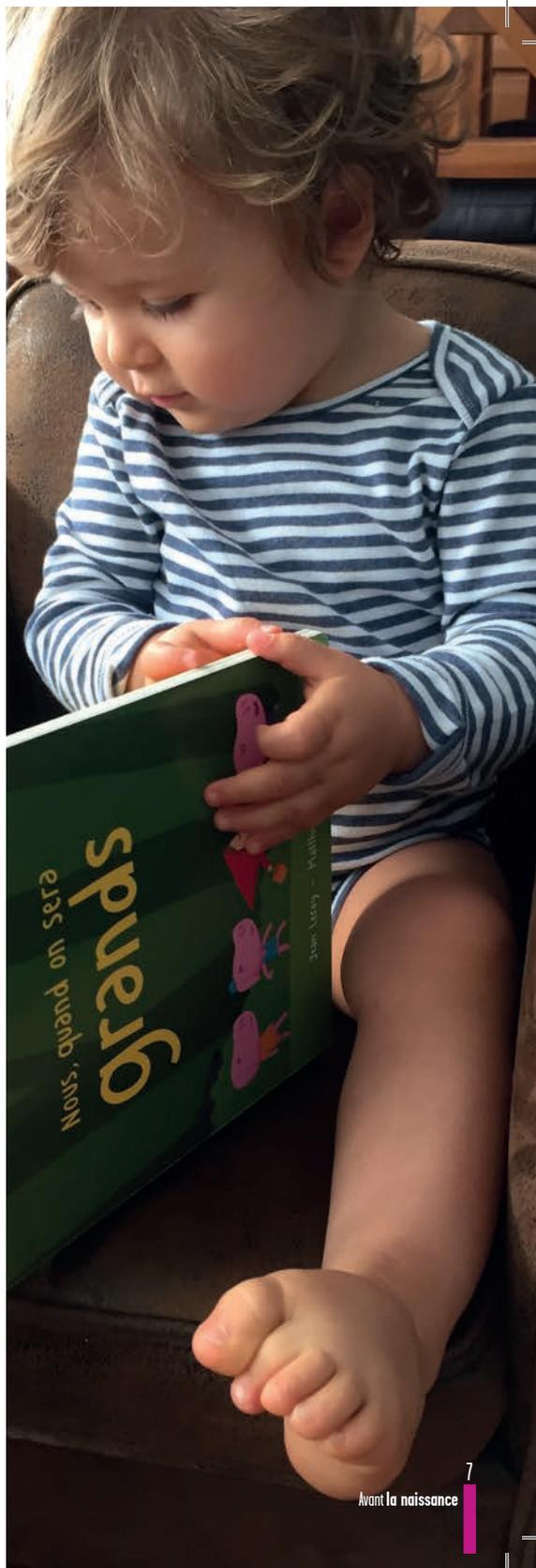
En complément des offres de garde proposées par l'Agglo, vous pouvez également choisir :

- une micro-crèche privée Bibellule : 10 places
› 14, rue Sainte-Thérèse - 04 75 83 45 02
info@bibellule.com
Bibellule.com
- des crèches inter-entreprises : 102 places
› Pour savoir si vous pouvez en bénéficier, renseignez-vous auprès de votre employeur.
- Chez un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e)
La commune de Valence recense **246 professionnels de la petite enfance, assistantes maternelles agréées**, qui peuvent accueillir votre enfant à leur domicile. En faisant le choix d'une « nounou », votre petit évoluera en toute sécurité aux côtés d'autres enfants (1 à 4 petits sont accueillis simultanément). Les assistant(e)s maternel(le)s qui le souhaitent sont formé(e) s et conseillé(e)s par le Relais Petite Enfance de Valence et peuvent bénéficier d'ateliers collectifs. Pour connaître la liste des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s de votre quartier, mais aussi être conseillé et informé sur votre rôle de parent-employeur, ou la sécurité et l'éveil du tout-petit, rendez-vous au Relais Petite Enfance.
› Centre de l'Enfance - Place Maurice-Ravel - 04 75 55 30 82

La protection maternelle infantile

C'est un service gratuit du Conseil départemental de la Drôme ouvert à tous, sous la responsabilité d'un médecin, accompagné d'un personnel qualifié dans les domaines médical, paramédical, social et psychologique. Son rôle est d'accompagner le mieux possible les femmes enceintes ainsi que les jeunes parents à travers des missions de prévention et de protection sanitaire : consultations, animations collectives, réunions pour les parents (préparation à la naissance, rencontres avec les futurs parents, etc.).

- › Pour connaître la PMI la plus proche de votre domicile, contactez le Département : 04 75 79 26 26.





L'adoption

Pour adopter un enfant (pupille de l'État ou enfant étranger), la première démarche se fait auprès du service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) du département. C'est lui qui attribue l'agrément, valable 5 ans.

L'adoption nationale

Une fois votre agrément obtenu, vous êtes inscrit d'office sur la liste départementale, qui est mise à jour régulièrement. Votre candidature est présentée au conseil de famille. Il est tenu compte à la fois de votre ancienneté sur la liste et des caractéristiques de votre projet.

L'adoption internationale

Une fois que vous êtes titulaire d'un agrément à l'adoption, trois voies sont ouvertes pour entamer une démarche d'adoption internationale :

- L'Agence française de l'adoption (AFA) : cet organisme est le service officiel du ministère des Affaires étrangères. Elle délivre les visas nécessaires à l'arrivée de l'enfant en France.
- Les organismes autorisés pour l'adoption (OAA).
- L'adoption par démarche individuelle. Cette méthode implique que vous entriez directement en contact avec les structures étrangères autorisées dans le domaine de l'adoption et prenez en charge la procédure.

LES CONGÉS

Lorsque vous adoptez un enfant de moins de 15 ans, un congé d'adoption vous est accordé.

La durée du congé d'adoption est variable selon le nombre d'enfants adoptés et le nombre d'enfants à charge effective et permanente :

- adoption d'un enfant/1 ou 2 enfants à charge (enfant adopté compris) : congé de 10 semaines
- adoption d'un enfant/au moins 3 enfants à charge (enfant adopté compris) : congé de 18 semaines
- adoption de plusieurs enfants : congé de 22 semaines (quel que soit le nombre d'enfants à charge).

Le congé d'adoption débute soit le jour de l'arrivée de l'enfant dans le foyer, soit 7 jours avant la date prévue de l'arrivée de l'enfant.

> Plus d'infos sur ameli.fr

LES AIDES

Lors d'une adoption, la Caf peut vous verser des aides financières :

- une prime à l'adoption de 1 883,35 € si vos revenus sont inférieurs au plafond de ressources (cf p.5).
- une allocation mensuelle, appelée allocation de base, dès l'arrivée de l'enfant au foyer pendant 36 mois, dans la limite de ses 20 ans. Son montant va de 92,31 € à 184,62 € mensuels.

> Plus d'infos sur caf.fr



De 0 à 3 ans

Pendant ses 3 premières années, votre enfant découvre, s'éveille, maîtrise de mieux en mieux son corps, explore son environnement.

Mémo

Après l'accouchement (ou quelques temps avant), plusieurs démarches sont nécessaires afin de déclarer le nourrisson auprès d'organismes publics.

L'ÉTAT-CIVIL

La déclaration à l'état-civil doit se faire dans les trois jours qui suivent le jour de l'accouchement. Les parents non mariés doivent établir le lien de filiation avec leur enfant grâce à la reconnaissance.

> Plus d'infos : Service État-Civil, 1, place de la Liberté
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8 h à 17 h, le
jeudi de 12 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 8 h 30
à 12 h - 04 75 79 20 66 - valence.fr

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La déclaration de la naissance de l'enfant auprès de la Caf doit également se faire rapidement avec la copie de l'acte de naissance ou la copie lisible du livret de famille actualisé et l'imprimé de rattachement envoyé par l'assurance maladie.

> Plus d'infos sur [caf.fr](#)

LA CARTE VITALE

L'inscription de l'enfant peut être faite sur la carte Vitale des deux parents. Le rattachement sur les deux cartes Vitales facilite l'accès aux soins.

> Plus d'infos sur [ameli.fr](#)

Les aides

LA PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (PAJE)

Elle comprend plusieurs aides destinées aux parents d'un enfant venant de naître : la prime à la naissance (cf. p.5), une allocation de base et le versement de compléments en fonction du mode de garde. Ces aides permettent de faire face aux dépenses liées à l'arrivée de l'enfant ou de compenser une éventuelle perte de revenus professionnels.

L'allocation de base*

Elle aide à assurer les dépenses liées à l'éducation d'un enfant pendant ses 3 premières années. Elle est versée chaque mois et son montant va de 92,31 € à 184,62 €.

Les compléments*

Le complément de libre choix du mode de garde

Il permet aux parents qui travaillent de financer une partie du coût de la garde d'un enfant par une assistante maternelle ou une garde à domicile. Ce complément peut aller de 88,41 € à 467,41 € mensuels.

La prestation partagée d'éducation de l'enfant

C'est une aide financière qui permet à l'un ou aux deux parents de réduire ou de cesser leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant.

LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS (LAEP)

Service gratuit et confidentiel, un LAEP est un lieu pour jouer et se détendre avec ses enfants, échanger entre parents ou avec des professionnels de la petite-enfance. On peut y venir sans inscription autant de fois que l'on veut et le temps que l'on veut.

L'Eau Vive (LAEP associatif) - 0-4 ans

06 16 26 37 12

Maison Pour Tous du Plan, 1, place des Aravis

Lundi de 9 h à 11 h 30

Polymômes - 0-3 ans

04 75 81 30 30

• Ravel, place Maurice-Ravel, le lundi de 15 h 15 à 15 h

• Polygone, Maison Pour Tous, 20, av. de l'Yser, le mardi de 8 h 45 à 11 h 30

• Valensolles, 25, rue Albert-Thomas, le mercredi de 8 h 45 à 11 h 30

* en fonction de vos ressources (cf p.5).

Des papiers d'identité pour bébé ?

Il est possible de demander une carte nationale d'identité (CNI) dès la naissance de l'enfant. La seule condition est d'être de nationalité française.

La carte d'identité n'est pas obligatoire mais elle facilite les démarches notamment si vous devez voyager (en train ou en avion).

Découvrir la nature

Avec 11 grands parcs urbains, 43 places et squares et 110 aires de jeux pour enfants, Valence vous offre un espace exceptionnel de nature en ville. Profitez des 300 hectares d'espaces verts et naturels pour faire découvrir la nature à votre enfant.

LES PARCS

Parc Jouvét

Accès : avenues Gambetta, Maurice-Faure, Provence et Comète

Parc de l'Épervière

Accès : chemin de l'Épervière

Parc Jean Perdrix

Accès : avenue Mozart, route de Montéliér

Parc Benjamin Delessert

Accès : avenue du Grand-Charran

Parc Davin

Accès : rue la Pierre Corneille, rue du Pontet

Parc de Châteauvert

Accès : rue Louis-Ollier, rue Marius-Moutet, chemin du Thon

Parc des Trinitaires

Accès : impasse de la Comète, allée de l'Épervière, avenue Maurice-Faure

Parc du Polygone

Accès : rue Georges-Guynemer

Parc Itchevan

Accès : avenue de Provence

Parc Marcel Paul

Accès : boulevard de Crussol

Parc Saint-Ruf

Accès : rue Malizard ou depuis la basse ville Halle Jean-Bouvin

LES CANAUX

Promenez-vous le long des 17 kms de canaux à ciel ouvert et découvrez un monde animal et végétal exceptionnel, en plein cœur de la Ville.

L'ANIMALERIE DU PARC JOUVET

Rencontrez les pensionnaires de l'animalerie du Parc Jouvét :

- brebis Thônes et Marthod
- brebis et bélier Cameroun
- chèvre Cachemire
- brebis et bélier d'Ouessant

LA VOLIÈRE

Retrouvez aussi des oiseaux venus des 4 coins du monde dans la volière du parc Jouvét.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis 2009, la Ville a pris l'engagement de n'utiliser aucun pesticide pour ses espaces verts : parcs, squares, stades. ...



Une grande fête à l'Épervière

Le parc de l'Épervière accueille une grande fête à chaque début d'été. Pique-nique géant, animations pour petits et grands, village de producteurs et d'exposants : une journée familiale gratuite et ouverte à tous.

> Plus d'infos sur valence.fr





Santé et bien-être

LES EXAMENS DES PREMIÈRES ANNÉES

Neuf examens doivent être réalisés la première année :

- dans les 8 jours qui suivent la naissance de l'enfant
- tous les mois jusqu'à ses 6 mois
- au cours des 9^e et 12^e mois

Trois consultations sont prévues au cours de la deuxième année puis deux fois par an jusqu'à six ans.

Tous ces examens sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. Vous pouvez choisir de vous adresser à un médecin généraliste, un pédiatre ou un médecin du centre de protection maternelle et infantile (PMI).

LES VACCINS

La vaccination permet de se protéger de certaines maladies en stimulant l'immunité du corps.

Au cours de sa première année, le nourrisson va recevoir plusieurs vaccins. En France, 11 vaccins **sont désormais obligatoires** : la diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP), l'haemophilus influenzae B, la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le méningocoque C, le pneumocoque.

L'accueil dans les crèches, écoles, centres de loisirs... est conditionné aux vaccinations obligatoires.

Si vous voyagez, renseignez-vous sur les vaccins spécifiques recommandés.

LE CARNET DE SANTÉ

Le carnet de santé est un document qui contient les éléments d'information médicale nécessaires au suivi de la santé de l'enfant jusqu'à ses 18 ans. Son utilisation est réservée aux professionnels de santé et sa consultation soumise à l'accord des parents. Il est délivré gratuitement au moment de la déclaration de naissance. À défaut, il peut être demandé au service départemental de protection maternelle et infantile (PMI).

Recommandations du calendrier vaccinal :

Âge approprié	Naissance	2 mois	4 mois	5 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois
BCG	X						
Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite OBLIGATOIRE		X	X		X		
Coqueluche OBLIGATOIRE		X	X		X		
Haemophilus Influenzae de type b (HIB) OBLIGATOIRE		X	X		X		
Hépatite B OBLIGATOIRE		X	X		X		
Pneumocoque OBLIGATOIRE		X	X		X		
Méningocoque C OBLIGATOIRE				X		X	
Rougeole-Oreillons-Rubéole OBLIGATOIRE						X	X



De 4 à 10 ans

De 4 à 10 ans, votre enfant s'exprime, va vers les autres, se construit.
Il se socialise grâce à l'école, aux activités de loisirs et au contact d'autres enfants.

Mémo

INSCRIRE SON ENFANT À L'ÉCOLE

Les enfants sont généralement accueillis dans les écoles valentinoises à partir de 3 ans. Les enfants de moins de 3 ans peuvent être accueillis en maternelle dans les écoles situées dans les quartiers « politique de la Ville » (renseignements auprès de la Direction Éducation-Jeunesse). Vous pouvez scolariser votre enfant dans une école publique ou dans une école privée. Pour la première inscription de votre enfant dans une école publique, adressez-vous à la Direction Éducation-Jeunesse pour connaître l'école de votre secteur. Si vous voulez inscrire votre enfant dans une autre école que celle dont vous dépendez, vous devez demander une dérogation à la mairie.

Si vous voulez inscrire votre enfant dans une école située dans une autre commune que celle où vous résidez, vous devez obtenir l'accord du maire de votre commune de résidence et du maire de la commune d'accueil.

Les inscriptions dans les écoles ont lieu tous les ans de mars à mi-avril.

En dehors de cette période, les nouveaux arrivants sont invités à prendre contact avec la Direction Éducation-Jeunesse.

> Direction Éducation-Jeunesse, 10, rue Farmerie - 04 75 79 23 45
Accueil les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 h 45 à 11 h 45
et de 13 h 45 à 17 h, et les jeudis de 13 h à 17 h.

LES ÉCOLES MATERNELLES PUBLIQUES

Albert Camus - 26, rue Georges-Bonnet - 04 75 43 76 46

Archimbaud - 21, av. du docteur Santy - 04 75 43 79 64

Bayet - 14, rue Maryse-Bastié - 04 75 43 14 45

Berthelot - 1, rue Edouard-Lung - 04 75 43 31 88

Brossolette - 12, rue Einstein - 04 75 43 12 66

Buisson - 26, rue Monge - 04 75 44 39 30

Célestin Freinet - 68, rue Jean-Vilar - 04 75 43 67 08

Chauffour - 11, rue Chauffour - 04 75 43 73 05

Condorcet - 114, avenue Victor-Hugo - 04 75 44 16 26

Jules Vallès - 16, rue Henri-Becquerel - 04 75 42 61 64

Kergormard - 6, rue de l'Armée Belge - 04 75 43 70 45

La Bruyère - 75, rue Châteauvert - 04 75 44 15 11

Langevin - 14, Chemin de Lautagne - 04 75 44 31 79

Laprat - 58, rue Auguste-Renoir - 04 75 42 16 03

Léo Lagrange - 123, rue Denis-Papin - 04 75 44 17 67

Louise Michel - 38, rue Henri-Dunant - 04 75 43 65 61

Michelet - 13, rue Honegger - 04 75 55 93 71

Montaigne - 19, rue Marc-Sangnier - 04 75 43 52 91

Ninon Vallin - 16, allée Ninon-Vallin - 04 75 43 79 63

Rigaud - 24, rue Georges-Bizet - 04 75 43 49 83

Romain Rolland - 16, rue René-Béranger - 04 75 44 25 02

Seignobos - 175, rue Barnave - 04 75 42 59 01

LES ÉCOLES MATERNELLES PRIVÉES

Institut Notre-Dame : 91, rue Montplaisir - 04 75 82 13 60

Saint-Apollinaire : 55, rue Faventines - 04 75 43 19 06

Saint-Felix : 33, rue Farnerie - 04 75 55 99 93

Saint-Joseph : 133, avenue Victor-Hugo - 04 75 44 32 60

Sainte-Marie : 44, chemin du Thon - 04 75 44 53 75

QU'APPREND VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE ?

La mission principale de l'école maternelle est de donner envie aux enfants d'aller à l'école.

C'est une période pendant laquelle les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble. Ils y développent leur langage oral et commencent à découvrir les écrits, les nombres et d'autres domaines d'apprentissage.

Ils apprennent en jouant, en réfléchissant et en résolvant des problèmes, en s'exerçant, en se remémorant et en mémorisant. Les enseignements sont organisés en cinq domaines d'apprentissage :

- mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- explorer le monde

L'école maternelle accueille les enfants jusqu'à leurs 6 ans.

LES HORAIRES DES ÉCOLES PUBLIQUES

Les élèves de maternelle et d'élémentaire de Valence ont classe : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 30

Les écoles ouvrent leurs portes dès 7 h 30 et ferment à 18 h 30 pour des temps d'activités périscolaires.

ÉCOLES NUMÉRIQUES

Les élus de Valence Romans Agglo ont souhaité permettre à tous les enfants du territoire de bénéficier d'équipements numériques, mis au service de l'apprentissage.

De 2016 à 2018, près de 800 000 € sont investis par l'Agglomération dans du matériel informatique.

De plus, des bornes Wifi sont mises en place dans les écoles de Valence, dans le respect des préconisations réglementaires de la « loi Abeille » du 9 février 2015 qui encadre clairement les modalités de mise en place et de déploiement de bornes wifi dans les lieux accueillant la petite enfance, ainsi que dans les écoles.

Chiffres clés

- › Nombre d'écoles publiques : **38**
- › Nombre d'élèves dans les écoles publiques : **5 265**
- › Plus de **3 millions d'euros** ont été engagés sur l'année 2017 pour l'ensemble des travaux de rénovation et de construction des écoles



LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES

- Albert Camus** - 17, chemin de la Bonnard - 04 75 43 29 06
André Abel - 90, rue de Génissieu - 04 75 44 29 34
Archimbaud - 272, rue Faventines - 04 75 43 33 12
Bayet - 8, place du 11 novembre - 04 75 43 02 82
Brossolette - 12, rue Albert-Einstein - 04 75 43 52 83
Buisson - 4, place Jean-Macé - 04 75 44 36 56
Freinet - 70, rue Jean-Vilar - 04 75 55 68 28
Jean de La Fontaine - 15, rue Châteaubriand - 04 75 40 13 70
Jules Vallès - 7, rue Édouard-Crouzet - 04 75 43 74 34
Laprat - 58-60, rue Auguste-Renoir - 04 75 42 30 05
Léo Lagrange - 25-27, Chemin Saint-Joseph - 04 75 44 17 66
Louise Michel - 38, rue Henri-Dunant - 04 75 43 76 47
Michelet - 15, rue Honegger - 04 75 55 59 53
Montaigne - 19, rue Marc-Sangnier - 04 75 43 69 19
Paul Langevin - 14, chemin de Lautagne - 04 75 44 31 43
Pergaud - 5, place du Palais - 04 75 43 73 00
Récamier - 6, rue de l'Armée belge - 04 75 43 48 53
Renan - 31, rue Julien-Veyrenc - 04 75 43 46 28
Rigaud - 38, rue Reynaldo-Hahn - 04 75 43 69 20
Seignobos - 138, rue Jean-Vilar - 04 75 42 71 57
Sophie Condorcet - 20, rue Marguerite - 04 75 41 14 69

LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PRIVÉES

- Institut Notre-Dame** - 91, rue Montplaisir - 04 75 82 13 60
Saint-Apollinaire - 55, rue Faventines - 04 75 43 19 06
Saint-Felix - 33, rue Farnerie - 04 75 55 99 93
Saint-Joseph - 133, avenue Victor-Hugo - 04 75 44 32 60
Sainte-Marie - 44, chemin du Thon - 04 75 44 53 75

QU'APPREND VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE ?

La maîtrise de la langue française et des premiers éléments de mathématiques sont les objectifs prioritaires de l'école élémentaire pour permettre aux élèves d'accéder aux outils fondamentaux de la connaissance.

Dès le CP, les élèves découvrent l'apprentissage d'une langue vivante (étrangère ou régionale).

Au cycle 2 (CP, CE1 et CE2), le programme prévoit des enseignements pour questionner le monde, des enseignements artistiques (arts plastiques et éducation musicale), une éducation physique et sportive et un enseignement moral et civique. Au cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e), les élèves consolident leurs apprentissages dans ces domaines, découvrent les sciences et la technologie, l'histoire et la géographie, l'histoire des arts.

L'école prend en compte la pluralité et la diversité des aptitudes de chaque élève. À côté du raisonnement et de la réflexion intellectuelle, le sens de l'observation, le goût de l'expérimentation, la sensibilité, les capacités motrices et l'imagination créatrice sont développées.



L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE PUBLIC

Après une première année de mise en place, en 2015, la Ville a renforcé le niveau de qualité des activités périscolaires proposées aux familles. Chacune des 38 écoles de Valence bénéficie d'un accueil de loisirs périscolaire comportant une grande diversité d'activités. L'offre d'activités est homogène sur l'ensemble des quartiers pour favoriser de nouveaux apprentissages et contribuer à l'épanouissement de tous les enfants.

Ces activités créatives et ludiques sont complémentaires des autres temps éducatifs et s'inscrivent dans les objectifs du projet éducatif territorial (PEDT) valentinois.

Celui-ci, fruit d'un important travail de concertation et de dialogue, a d'ailleurs été salué pour son exemplarité par l'Éducation nationale.

Les accueils périscolaires sont ouverts aux enfants qui fréquentent les écoles maternelles et élémentaires publiques. Ils sont encadrés par des animateurs de la Ville, formés à l'accueil et à l'animation auprès des enfants.

3 temps d'accueil périscolaire sont proposés dans la journée :

Le matin : entre 7 h 30 et 8 h 30.

Vous pouvez déposer vos enfants quand vous le voulez. Des activités libres sont organisées avec les enfants.

Le midi : de 11 h 45 à 13 h 45.

L'équipe périscolaire s'occupe des enfants pendant toute la pause méridienne. Les plus petits déjeunent lors du 1^{er} service et les plus grands lors du 2nd. En dehors de ce temps de repas, les enfants participent à des activités libres.

L'après-midi : de 16 h 30 à 18 h 30.

Vous pouvez récupérer vos enfants quand vous le voulez en dehors des ateliers thématiques (vois ci-dessous).

- › Maternelle : Des activités libres (jeux, dessins, éveil...) sont proposées aux élèves.
- › Élémentaire : En complément des activités libres, les élèves des écoles élémentaires peuvent également participer à des ateliers thématiques. Activités sportives, arts plastiques et audiovisuels, danse, jeux de société ou encore ateliers scientifiques : les ateliers sont nombreux et l'offre variée. Ils sont assurés chaque après-midi, de 17 h à 18 h par les animateurs de la Ville.

› Inscriptions : Direction Éducation-Jeunesse, service périscolaire, 10, rue Farmerie, 04 75 79 23 45

LES ACCUEILS DE LOISIRS

Lieux de vie qui privilégient la découverte, les rencontres et le plaisir, les accueils de loisirs de la Ville sont proposés par les Maisons pour tous.

Les enfants sont répartis par groupe d'âge lors des activités :

Maternelle : 3 à 5 ans

Élémentaire : 6 à 10 ans (6/7 ans - 8/9 ans - 8/10 ans)

Passerelle : 11 à 14 ans (10/12 ans - 11/12 ans - 13/14 ans).

L'accueil est ouvert les mercredis et les jours de vacances scolaires, de 7 h 30 à 18 h 30. L'accueil des enfants a lieu entre 7 h 30 et 9 h 30 et le départ est possible à partir de 17 h.

Une garderie est proposée aux parents qui travaillent, sur présentation d'un justificatif d'emploi précisant les dates et heures de travail. De 7 h 30 à 8 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 30 (les parents ne peuvent pas bénéficier des deux temps de garderie).

MPT de Fontbarlettes

- › Accueil de loisirs maternel Ravel - 1, place Ravel - 04 75 42 10 29
- › Accueil de loisirs Élémentaire Bonzon - 56, rue Charles-Gounod - 04 75 56 03 71
- › Passerelle - 2, rue Rossini - 04 75 56 62 31

MPT du Plan

- › Accueil de loisirs maternel/élémentaire/passarelle 1, place des Aravis - 04 75 42 52 79
- › Accueil de loisirs maternel/élémentaire Le Tambour - 82, rue Jean-Vilar

MPT du Polygone

- › Accueil de loisirs élémentaire - 20, rue de l'Yser - 04 75 79 15 37
- › Passerelle - 8, place du 11 novembre - 04 75 79 15 37

MPT du centre-ville

- › Accueil de loisirs maternel/élémentaire/passarelle rue Pêcherie - 04 75 79 20 11
- › Accueil de loisirs maternel Langevin 14, chemin de Lautagne - 04 75 61 60 82

LA CLASSE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉE

À l'initiative de l'Agence régionale de santé, une classe d'enseignement spécialisé (Unité d'enseignement maternelle UEM) a été ouverte au sein de l'école Buisson en septembre 2016 afin d'accueillir des enfants avec troubles du spectre autistique de 3 à 6 ans. Cette classe permet aux enfants autistes de ne pas être écartés du milieu scolaire et de côtoyer les enfants des autres classes.

› Renseignements : UEM - APAJH Drôme - 04 75 40 19 15
contact@apajh-drome.org - apajh-drome.org



Les aides

LE SERVICE DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE : UN COUP DE POUCE POUR ALLER PLUS LOIN

La réussite éducative

Le programme de réussite éducative s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans, ainsi qu'à leur parents, résidant ou scolarisés dans les quartiers de Fontbarlettes, du Plan, du Polygone, de la Chamberlière et de Valensolles. Financé par l'État dans le cadre du Contrat de ville, il est encadré par des référents de parcours qui accompagnent individuellement les enfants/jeunes et leur famille dans tous les domaines (éducation, social, économique, santé, habitat...) dans un souci d'épanouissement et d'autonomie. Chaque parcours peut comprendre des prises en charge individuelles (entretiens réguliers, liens vers les professionnels adaptés) et collectives (ateliers, temps parents/enfants, ouverture culturelle et sportive).

› Plus d'infos : Adélaïde Milza - adeelaide.milza@mairie-valence.fr

LA VILLE ENCOURAGE LA CULTURE ET LE SPORT

Le chèque sport

Afin de faciliter l'adhésion des jeunes Valentinois aux clubs sportifs de la ville, la municipalité a mis en place en 2014 un chèque sport, offert aux élèves des écoles élémentaires, publiques et privées (pour en bénéficier, le quotient familial doit être inférieur à 1037). Le montant de l'aide accordée dépend du montant de cotisation demandée par les associations :

- 20 € pour une cotisation < à 100 €
- 30 € si cotisation de 100 à 150 €
- 40 € si cotisation > à 150 €

Les vacances sportives et culturelles

La Ville propose aux enfants âgés de 6 à 14 ans de découvrir, pendant les vacances scolaires, diverses activités sportives et culturelles. Plusieurs sessions sont organisées : première semaine des vacances d'automne, vacances d'hiver, de printemps et trois premières semaines des vacances d'été. Au programme, des initiations-découvertes assurées par les clubs sportifs et les acteurs culturels valentinois, de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30.

Une garderie gratuite d'une demi-heure est proposée avant et après les activités qui se déroulent à la Halle Polyvalente du Polygone.

- 30 € les 5 demi-journées, pour les Valentinois.
- 60 € les 5 journées, pour les Valentinois.

Les mercredis sportifs et culturels

Les activités sont encadrées par des intervenants sportifs et culturels valentinois. Pendant une année entière, les enfants scolarisés en école élémentaire peuvent découvrir 5 activités différentes les mercredis après-midis.

- 25 € pour l'année.

› Direction des sports - 04 75 79 23 50 - valence.fr

Santé et bien-être

UNE ALIMENTATION ÉQUILBRÉE

L'alimentation joue un rôle important dans la croissance de l'enfant. Elle contribue à sa santé d'aujourd'hui et de demain.



De nombreuses questions se posent aux parents : dans quel ordre faut-il introduire les aliments ? Dans quelle quantité et à quel rythme ? Comment trouver des idées et conseils pour établir des menus équilibrés ?

➤ Des conseils sont disponibles sur mangerbouger.fr ou auprès du médecin.

LES VACCINS

« Être à jour » c'est avoir reçu les vaccins recommandés en fonction de son âge et avec le bon nombre d'injections pour être protégé.

Le vaccin contre la Diphtérie, Tétanos, Coqueluche et Polio (DTCP) est obligatoire à 6 ans.

Il est possible de se faire vacciner :

- chez le médecin traitant
- en consultation de protection maternelle et infantile (PMI)
- chez le pédiatre
- au centre de vaccination de Valence (à partir de 6 ans, acte gratuit).

DEUX CENTRES MÉDICO - PSYCHOPÉDAGOGIQUES POUR ENFANTS À VALENCE

Établissements de consultations, de diagnostics et de soins ambulatoires, ils accueillent des enfants et des adolescents (ainsi que leur famille) qui peuvent présenter des symptômes d'inadaptation tels que des difficultés dans le cadre de la vie familiale ou scolaire (instabilité, agressivité, inhibition, difficultés relationnelles), des troubles du langage oral et écrit, des troubles psychomoteurs (retards, difficultés de graphisme, immaturité...) ou un retard ou désintérêt scolaire.

➤ CMPP « Mésangère » de la PEP - 6, rue Mésangère - 04 75 40 92 00

➤ CMPP Clos Gaillard - 16, avenue Victor-Hugo - 04 75 44 26 78

Le centre de vaccinations de Valence vous accueille, vous renseigne et vous propose des vaccinations pratiquées gratuitement tout au long de l'année, sur rendez-vous ou lors de campagnes ciblées.

À partir de 6 ans. Sur rendez-vous uniquement.

➤ Pôle Santé de la Ville, 4, rue du Clos-Gaillard - 04 75 79 22 14
vaccination@mairie-valence.fr

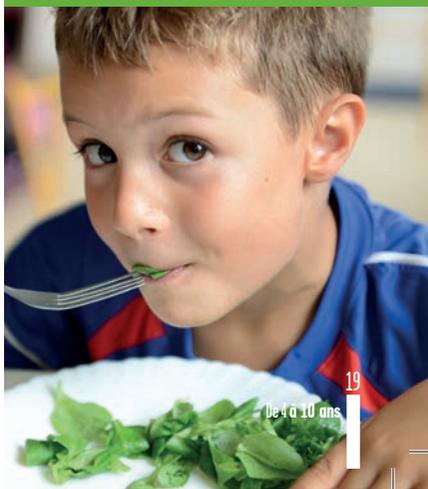
La restauration scolaire

L'Agglo, via sa cuisine centrale, prépare en moyenne 4 300 repas servis chaque jour dans les restaurants scolaires, les crèches et les multi-accueils de Valence.

Nouveauté 2018 : afin de répondre à la demande de nombreux parents d'élèves, de respecter le principe de laïcité et de lutter contre le gaspillage alimentaire, un menu végétarien est maintenant proposé en plus du menu standard.

Pour faire des repas un moment de convivialité et d'éducation par le goût, des menus variés et équilibrés, tenant compte des recommandations du Plan national nutrition santé sont définis, discutés et ajustés chaque trimestre lors de la commission menus, composée de représentants de parents, d'élus et de techniciens. Ces menus font la part belle aux produits bios puisque ces derniers représentent **au moins 60 %** de chaque repas proposé. Les produits locaux sont également utilisés dès que possible.

➤ Retrouvez les menus des crèches, multi-accueils et cantines scolaires sur l'appli mobile de la Ville de Valence et sur valence.fr !



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : S'IMPLIQUER DANS LA VIE LOCALE

Les enfants scolarisés à Valence peuvent devenir conseillers municipaux jeunes. Tous les deux ans, 38 élèves, scolarisés en classe de CM1 et CM2 dans les écoles publiques et privées de Valence sont élus. Pendant leur mandat, les jeunes travaillent sur des dossiers qu'ils ont définis, visitent de nombreuses structures et institutions et participent à des réceptions, commémorations et événements organisés par la Ville (inauguration du Parc de l'Épervière, commémoration du 8 mai...).

Le nouveau Conseil a été élu à la fin de l'année 2017.



Sortir à valence

LES ÉQUIPEMENTS DE QUARTIER

Activités sportives, culturelles, éducatives, sociales, solidaires... les 11 équipements de quartier proposent une multitude d'animations, d'ateliers, de cours, de rencontres ou tout simplement d'échanges.

Maisons pour tous municipales

Inscription individuelle annuelle : 5 €

Inscription familiale : 8 €

• MPT du centre-ville

Rue Pêcherie - 04 75 79 20 11
mptcentreville@mairie-valence.fr

• MPT de Fontbarlettes

27, rue Charles-Gounod - 04 75 42 04 63
mpt.fontbarlettes@mairie-valence.fr

• MPT du Plan

Place des Aravis - 04 75 42 52 79
mpt.plan@mairie-valence.fr

• MPT du Polygone

20, avenue de l'Yser - 04 75 79 15 37
mpt.polygone@mairie-valence.fr

Maison pour tous associative

• MPT du Petit Charran

30, rue Henri-Dunant - 04 75 43 48 52
mpt-petit-charran@wanadoo.fr
mptpetitcharran.org

Maisons des jeunes et de la culture

• MJC de Châteauevert

3, place des Buissonnets
04 75 81 26 20 - mjc@mjc-chateauevert.fr
mjc-chateauevert.fr

• MJC du Grand Charran

Parc Benjamin-Delessert - 61, avenue
du Grand-Charran - 04 75 43 69 94
mjc.grandcharran@cegetel.net

Autres équipements de quartier

• Centre culturel de Fontlozier

95, av. de la Libération - 09 64 04 85 67
foyer.fontlozier@orange.fr/fontlozier.fr

• Le Tambour

82, rue Jean-Vilar - 04 75 79 00 37

• Comité pour nos gosses (CPNG) de Châteauevert

14 bis, chemin de Laprat
04 75 44 00 25 - 06 69 73 80 65
contact@cpng-valence.fr
cpng-valence.com

• La Farandole

25, rue Albert-Thomas - 04 26 52 77 47
asscvalelles@gmail.com



La chasse aux œufs

Chaque année, la Ville organise une chasse aux œufs dans le parc Jouvét.

600 œufs factices sont alors cachés au cœur des buissons, dans les touffes d'herbe, au pied des arbres...

Chaque enfant peut ensuite repartir avec un ballotin de chocolat.

Des œufs numérotés donnent également droit à des sculptures en chocolat réalisées par les chocolatiers valentinois.



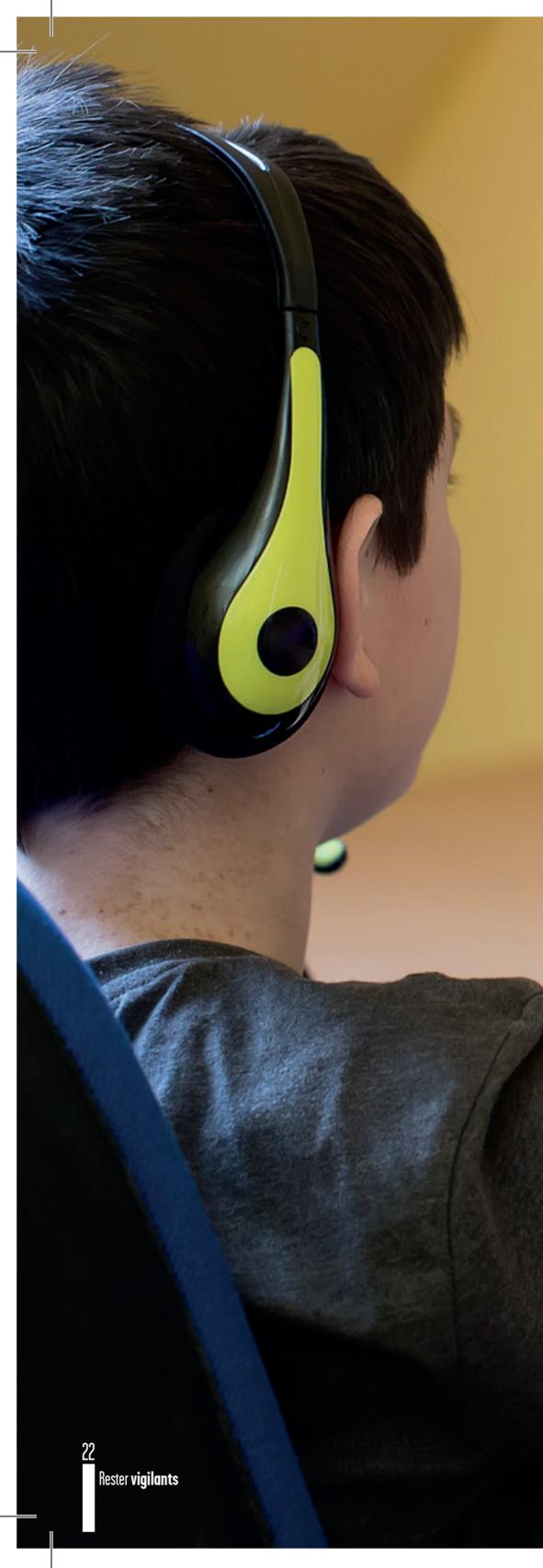
Les fêtes d'hiver

Dès fin novembre, l'esprit féérique et l'ambiance douce et chaleureuse des fêtes de fin d'année placent la magie et le rêve au cœur de la ville.

Village de Noël, grande roue, feu d'artifice, parade, illuminations, spectacles, concerts... créent une ambiance festive et féérique.

Chacun peut trouver son bonheur parmi la multitude d'animations et de spectacles proposés par la Ville pendant plus d'un mois !





Rester vigilants !

TABLETTE, TÉLÉ, MOBILE, CONSOLE... TROP D'ÉCRAN PERTURBE L'ENFANT !

Les jeunes Français passent trop de temps devant les écrans. Et les conséquences connues pour la santé le confirment : à 6 ans, 2 h d'écran par jour augmentent les risques de maladies cardiaques, d'hypertension artérielle et de diabète, de plus à l'adolescence le surpoids est directement lié au temps passé devant un écran. Plus inquiétant, la lumière bleue émise par les tablettes affecterait la mélatonine, hormone du sommeil, et donc l'horloge biologique.

Parents, voici quelques conseils pour gérer au mieux le rapport de vos enfants avec les écrans.

Ne pas interdire, mais dialoguer

Il est important de s'adapter aux nouvelles technologies pour rester en phase avec vos enfants et dialoguer de manière appropriée. Les logiciels de contrôle parental sont utiles mais pas totalement efficaces.

La règle 3-6-9-12

Ce repérage simple a été proposé par l'Académie américaine de pédiatrie : pas d'écran avant 3 ans, 1 h par jour entre 3 et 6 ans, 2 h entre 6 et 9 ans et 3 h au-delà. Il s'agit du temps global d'écran : télévision, ordinateur, console, tablette, mobile...

Entre 3 et 6 ans

À cet âge, il est important d'inviter l'enfant à parler de ce qu'il voit sur les écrans. À partir de 4 ans, les ordinateurs et consoles peuvent être un support occasionnel de jeu en famille, voire d'apprentissages accompagnés. Avant 6 ans, il est déconseillé de laisser l'enfant jouer seul.

Entre 6 et 12 ans

Les avantages pédagogiques du numérique à cet âge sont réels. Certains logiciels de lecture ou de calcul permettent des progrès notables. C'est l'excès qui est nocif : il entraîne des carences en activités physiques, un isolement social

ainsi que des risques accrus de troubles ultérieurs de la vision (myopie). C'est à cette époque que l'éducation à l'autorégulation s'acquiert et permet d'éviter les dérives à l'adolescence.

Adolescents

L'adolescent a encore besoin des conseils, du dialogue et d'un certain contrôle de la part de ses parents. Parler avec lui de ce qu'il aime sur Internet, de ce qu'il voit et fait sur les écrans lui permet de développer un sens critique. À cet âge, bien utilisés, les écrans sont des alliés pour mieux former son esprit et son intelligence. Il faut être attentif aux jeux choisis et à la manière d'y jouer. Si l'adolescent joue avec ses amis, s'il crée par lui-même des images ou des films ou encore s'il désire exercer une profession liée au numérique, alors, sa relation aux écrans est tout à fait positive ! Quant aux réseaux sociaux, les adolescents les utilisent généralement à bon escient et ils peuvent être un vrai espace d'expérimentation, d'innovation et d'exploration tant sociale qu'individuelle. Il faut surtout les sensibiliser sur les dangers des traces laissées (photos, commentaires, vidéos...). Elles les exposent en effet à un grand nombre d'interlocuteurs plus ou moins bien intentionnés.

MON ENFANT EST VICTIME DE HARCÈLEMENT

Si votre enfant subit de façon répétée des violences verbales et/ou morales, des violences physiques et/ou des vols, il est victime de harcèlement. Lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par mail, on parle de cyberharcèlement. Les conséquences peuvent être graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, mal être) et il ne faut pas rester silencieux !

Que faire ?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions. Prenez rendez-vous avec la direction de l'école, du collège ou du lycée. Exposez en détail ce que subit votre enfant. Si la situation est avérée, l'établissement scolaire mettra en œuvre, avec vous, les solutions adaptées pour que votre enfant ne subisse plus cette violence. Contactez un délégué de parents d'élèves pour réfléchir au partenariat possible entre les parents d'élèves et l'établissement pour prévenir le harcèlement et améliorer les relations entre élèves.

Si vous hésitez à joindre l'établissement ou que la résolution du problème vous semble lente, vous pouvez contacter le référent harcèlement académique en utilisant le numéro vert 3020.

Votre enfant peut craindre de parler : rassurez-le, demandez-lui ce qu'il souhaite, expliquez-lui que les adultes sont là pour l'aider et faire cesser la violence qu'il subit.

Ne tentez pas de gérer vous-même le problème, ni de contacter l'auteur des faits : cela pourrait aggraver la situation.

> Plus d'infos et de conseils

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020

(du lundi au vendredi de 9 h à 20 h et le samedi de 9 h à 18 h - sauf jours fériés)

nonauharcèlement.education.gouv.fr

DÉTECTER LA RADICALISATION

Votre enfant a changé de comportement et vous vous inquiétez ? Vous vous interrogez sur une potentielle radicalisation ? Un numéro vert a été mis en place par le Gouvernement pour répondre à vos questions et à vos doutes : 0 800 005 696 (appel gratuit du lundi au vendredi de 9 h à 18 h).

Dans quel cas appeler ?

- Pour signaler une situation inquiétante, qui paraît menacer votre enfant
- Si vous avez un doute ou des questions
- Pour obtenir des renseignements sur la conduite à adopter
- Pour être écouté(e), conseillé(e) dans vos démarches

Les appels sont strictement confidentiels, votre identité ne sera pas dévoilée.

En dehors des jours et des horaires d'ouverture, vous pouvez utiliser le formulaire présent sur stop-djihadisme.gouv.fr pour contacter la plateforme et ainsi décrire la situation que vous souhaitez signaler. Vous serez systématiquement recontacté, et ce dans les meilleurs délais.

En cas d'urgence, notamment pour vous opposer à la sortie du territoire de votre enfant mineur sans la présence d'une personne titulaire de l'autorité parentale, adressez-vous sans délai au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie la plus proche.

> Plus d'infos : stop-djihadisme.gouv.fr



De 11 à 16 ans

De 11 à 16 ans, votre enfant devient adolescent, il vit une période de transition entre l'enfance et l'âge adulte et rencontre de nombreux changements.

Mémo

SE FAIRE RECENSER

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur **16^e anniversaire**.

La mairie vous remet alors une attestation de recensement qui vous sera demandée lors de certains concours et examens (bac et permis de conduire).

PARTICIPER À LA JOURNÉE DE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

La journée Défense et citoyenneté est organisée par le ministère de la Défense et permet d'informer les jeunes citoyens (hommes et femmes), de leurs droits et devoirs ainsi que du fonctionnement des institutions.

Cette **journée obligatoire** est accomplie dans les 15 mois suivant le recensement. La convocation est automatiquement envoyée par le bureau du Service national de Lyon.

FAIRE SES PAPIERS D'IDENTITÉ

La possession de papiers d'identité facilite certaines démarches (passer un examen ou un concours, voyager à l'étranger...).

Pour demander la carte d'identité ou le passeport d'un mineur, l'enfant et son responsable doivent se rendre au service État-civil de la Mairie avec les pièces justificatives et la pré-demande complète (disponibles sur service-public.fr). Pour les mineurs, la Carte nationale d'identité est valable 10 ans et le passeport 5 ans.

La carte nationale d'identité est gratuite. Le passeport coûte 17 € jusqu'à 14 ans, puis 42 € de 15 à 17 ans et 86 € à partir de 18 ans.

> Plus d'infos : Service État Civil - 04 75 79 21 07 valence.fr

PRENDRE LE BUS

Tous les collégiens bénéficiant du service de transport scolaire du Département sont détenteurs d'une carte OÙRA!, support multimodal sur lequel ils peuvent télécharger d'autres abonnements de transport en Rhône-Alpes.

À Valence, la compétence transports scolaires est assurée par le réseau Citéa. Il propose des bus ou des cars aux itinéraires

et aux horaires spécialement étudiés pour les scolaires, qui desservent les principaux établissements aux heures d'entrées et sorties les plus courantes.

> Plus d'infos : citea.info

Agence Citéa - 11 bis, bd d'Alsace
04 75 60 06 26

CONDUIRE UN CYCLOMOTEUR

C'est souvent le premier véhicule d'un jeune conducteur car c'est le seul accessible dès l'âge de 14 ans.

Pour conduire un cyclomoteur, il est nécessaire de passer le permis AM. Pour l'obtenir il faut :

- être âgé de 14 ans révolus
- réussir la partie théorique : l'Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) 1 (en classe de 5^e) et l'ASSR 2 (en classe de 3^e) ou l'ASR (dans les Greta, pour les apprentis et ceux qui ont quitté le système scolaire) - gratuit
- suivre une formation pratique en école de conduite pendant 7 h
- fournir un dossier d'inscription auprès de la préfecture qui délivrera le permis.

PASSER SA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Dès l'âge de 15 ans, vous pouvez apprendre à conduire une voiture relevant de la catégorie B du permis de conduire et acquérir, avec un accompagnateur, le maximum d'expérience avant le passage de l'examen du permis de conduire. C'est son principal avantage, mais pas le seul : elle augmente la chance de réussite à l'examen, elle diminue les risques d'accident, elle peut réduire le coût de formation, de l'assurance ainsi que la période probatoire du permis.

Pour pouvoir conduire en conduite accompagnée, vous devez vous inscrire auprès d'une auto-école.

PASSER SON BAFÀ

Ouvert aux jeunes à partir de 17 ans, le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, et de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Des sessions de formation conduisant à la délivrance du BAFÀ sont organisées régulièrement.

> Plus d'infos : bafa-bafd.jeunes.gouv.fr

LES COLLÈGES PUBLICS

Camille Vernet

160, rue Faventines - 04 75 42 11 55

Jean Zay

26, av. Clemenceau - 04 75 78 40 01

Paul Valéry

69, rue Berthelot - 04 75 78 12 57

Émile Loubet

2, rue du Lycée - 04 75 56 14 14

Marcel Pagnol

Rue Henri-Becquerel - 04 75 82 43 90

LES COLLÈGES PRIVÉS

Institut Notre-Dame

91, rue Montplaisir - 04 75 82 13 60

Saint-Victor

3, rue de la Cécile - 04 75 44 12 70

Sainte-Anne

14-18, rue Henri-Chamalet - 04 75 78 15 60

LES LYCÉES PUBLICS

Lycée Algoud-Laffemas

37, rue Barthélémy-de-Laffemas

04 75 82 61 30

Lycée Camille Vernet

160, rue Faventines - 04 75 42 11 55

Lycée Emile Loubet

2, rue du Lycée - 04 75 56 14 14

Lycée professionnel Amblard

43, rue Amblard - 04 75 82 12 00

Lycée professionnel Montesquieu

2, rue Montesquieu - 04 75 43 75 72

Lycée professionnel Victor Hugo

442, avenue Victor-Hugo - 04 75 44 12 40

LES LYCÉES PRIVÉS

Institut Notre-Dame

91, rue Montplaisir - 04 75 82 13 60

Lycée Saint-Victor

3, rue de la Cécile - 04 75 44 12 70

Lycée professionnel et technologique Montplaisir

75, rue Montplaisir - 04 75 82 18 18

Lycée professionnel La Providence

14-18, rue Henri-Chamalet - 04 75 78 15 60

Pour réussir sa scolarité

LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

Les CIO sont implantés sur l'ensemble du territoire et permettent de bénéficier d'informations sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions.

› CIO de Valence : 3, place A.-Fournier - 04 75 82 37 60

LE POINT INFORMATION JEUNESSE

Les PIJ accueillent et informent les jeunes aussi bien en matière d'orientation scolaire et professionnelle que de vie quotidienne.

Il s'agit d'un réseau d'information généraliste ouvert à tous les jeunes.

› 17 avenue Felix-Faure - 04 75 75 98 82

LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

D'octobre à juin, les Maisons pour tous municipales proposent aux élèves d'élémentaire et aux élèves du secondaire une aide aux devoirs, un soutien méthodologique, des ateliers culturels et sportifs, un accompagnement des familles et une préparation aux examens (brevet et bac).



Les aides

LE FONDS SOCIAL COLLÉGIEN ET LYCÉEN

Destinée aux jeunes de 6 à 18 ans (sous conditions de ressources), elle est versée directement par les caisses d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (Msa).

> Plus d'infos : caf.fr et msa.fr

LES BOURSES DE COLLÈGE ET DE LYCÉE

Les bourses sont versées en 3 fois (à chaque trimestre) par le ministère de l'Éducation nationale et sont destinées à favoriser la scolarité des élèves inscrits au collège et au lycée. Elles sont attribuées en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge. Elles peuvent aller de 35 € à 151 € par trimestre pour le collège et de 145 € à 307 € par trimestre pour le lycée.

> Plus d'infos : education.gouv.fr

PRIME À L'INTERNAT

Destinée à tous les élèves boursiers de collège et de lycée scolarisés en internat, elle est versée en trois fois en même temps que la bourse. Les familles n'ont pas de dossier spécifique à remplir.

> Plus d'infos : education.gouv.fr

LE FONDS SOCIAL COLLÉGIEN ET LYCÉEN

Destinée à faire face rapidement à des situations difficiles que peuvent connaître des familles de collégiens et lycéens pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire, cette aide exceptionnelle peut prendre la forme d'une aide financière directe ou de prestations en nature (frais de demi-pension, fournitures diverses, etc.).

> Plus d'infos : s'adresser au secrétariat du collège ou du lycée.

LA BOURSE AU MÉRITE

Les élèves boursiers méritants ayant obtenu une mention bien ou très bien au diplôme national du brevet se voient attribuer automatiquement la bourse au mérite. Ce complément est versé pendant toute la scolarité jusqu'à la fin du cycle conduisant au bac afin de les aider dans la poursuite de leurs études. Cette bourse de 500 € est versée par la Région.

LE SERVICE DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Pour les enfants de 2 à 16 ans.

> Plus d'infos page 18.

L'ALTERNANCE

L'alternance permet d'allier études et mise en pratique en entreprise. Plébiscitée à la fois par les jeunes et les entreprises, elle est devenue une combinaison gagnante pour s'insérer rapidement dans la vie active et obtenir un premier emploi qualifié et ce, du CAP au bac +5. Dans le cadre d'une formation en alternance, il existe deux types de contrat de travail : le contrat de professionnalisation et le contrat d'apprentissage.

Le contrat de professionnalisation vise avant tout l'emploi ou le retour à l'emploi. Il relève de la formation professionnelle continue. Le jeune a le statut de salarié en formation. Le contrat prévoit une action de professionnalisation : le jeune doit suivre une formation qualifiante en rapport avec le poste qu'il occupe au sein de l'entreprise. Le contrat de professionnalisation est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus. Il s'adresse en priorité aux jeunes sortis du système éducatif sans qualification et à ceux qui veulent compléter leur formation initiale pour faciliter leur insertion professionnelle.

Le contrat d'apprentissage vise avant tout l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (CAP, bac pro, BTS, DUT, licence pro, master pro). Il fait partie de la formation initiale. Le jeune a le statut d'apprenti. Il alterne des périodes d'enseignement théorique avec des périodes de mise en pratique dans une entreprise dont il est salarié. Le contrat d'apprentissage est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans et s'effectue la plupart du temps dans la continuité d'une scolarité.

> **Des aides financières spécifiques**

Le salaire versé à l'apprenti est exonéré d'impôt sur le revenu jusqu'à un certain seuil fixé chaque année par la loi de finances. Les parents perçoivent les allocations familiales jusqu'aux 20 ans de l'apprenti, si sa rémunération n'excède pas un plafond. Comme tout jeune salarié, l'apprenti peut bénéficier d'allocation d'aide au logement et d'un accès privilégié aux foyers de jeunes travailleurs.

Santé et bien-être

À 16 ans, votre enfant a son numéro de sécurité sociale et sa propre carte vitale. Il est alors recommandé de compléter sa couverture maladie avec une mutuelle.

UNE ALIMENTATION ÉQUILBRÉE

Avec le début de la puberté, la croissance de l'adolescent s'accélère. En cinq ans, le poids peut quasiment doubler et passer de 35 à 70 kg ! Durant cette période, il a des besoins bien spécifiques, notamment en calcium et en fer. Or c'est aussi à cet âge qu'il va s'opposer à certaines de vos règles de vie ou chercher à les transgresser. Il est important d'offrir des repères et de veiller notamment sur son alimentation.

> Des conseils, idées de menus équilibrés, recettes, listes de courses sont disponibles sur mangerbouger.fr.

LES VACCINS

Le rappel du vaccin Diphtérie Tétanos, Coqueluche, Polio (DTCP) doit être effectué entre 11 et 13 ans (le suivant sera réalisé à 25 ans).

La vaccination du papillomavirus est recommandée chez les filles de 11 à 14 ans avec deux injections à 6 mois d'écart.

LE CENTRE SANTÉ JEUNES



Lieu de médecine, de conseil et de formation, ce centre de santé est accessible à tous les jeunes de 16 à 25 ans.

Des consultations de médecine générale, médecine

du sport, gynécologie, diététique, bilans de santé, soins infirmiers sont proposées. Pour les étudiants et les jeunes en recherche d'emploi, des ateliers santé, de gestion du stress, de préparation des repas, ainsi que des formations en secourisme sont mis en place. La confidentialité est préservée afin d'aborder sereinement toutes les questions de santé et de prévention.

On y pratique le tiers payant.

> 13-15, place Latour-Maubourg
04 75 56 62 11

centresantejeunes@mairie-valence.fr

LE POINT-RELAIS OXYGÈNE



Ce lieu d'accueil et d'écoute propose aux jeunes de 16 à 25 ans et aux parents, des entretiens individuels avec une psychologue.

Entretiens psychologiques gratuits et confidentiels sur rendez-vous, du lundi au vendredi en appelant le : 04 75 42 05 54.

> Pour les jeunes : Centre Santé Jeunes,
13-15 place Latour-Maubourg

> Pour les parents : Pôle Santé de la Ville,
4, rue du Clos-Gaillard.

LA FÊTE DE LA GASTRONOMIE

Dégustations de produits locaux et démonstrations de professionnels. En septembre, cet évènement organisé par la Ville est une sympathique occasion d'initier au goût petits et grands.

> Plus d'infos sur valence.fr



Sortir à valence

LES ASSOCIATIONS



Valence compte plus de 600 associations culturelles, sportives, humanitaires, sociales...

Pour trouver une activité, un annuaire des associations valentinoises est proposé par la Ville : en version papier, à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou en ligne sur valence.fr.

LE MUSÉE DE VALENCE ART ET ARCHÉOLOGIE

Labellisé « Musée de France », le Musée de Valence se situe au cœur du centre historique, derrière la cathédrale. Les collections offrent un large panorama de l'histoire de l'homme et des arts, de la préhistoire régionale à l'art contemporain. Le Musée présente également une exceptionnelle collection de peintures et de dessins d'Hubert Robert. De nombreuses animations et expositions temporaires sont organisées tout au long de l'année, notamment à destination des plus jeunes.

> 4, place des Ormeaux - 04 75 79 20 80 - museeodevalence.fr

LE THÉÂTRE DE LA VILLE

Faisant face à l'Hôtel de Ville, le Théâtre de la Ville propose chaque année d'octobre à mai une saison culturelle qui s'adresse à tous les publics, de 7 à 77 ans !

Sa programmation artistique fait la part belle aux spectacles musicaux, mais aussi au théâtre, avec l'objectif de proposer des représentations de grande qualité, à des prix abordables.

> Place de la Liberté - 04 75 86 14 50
theatre.valence.fr et sur Facebook

MAIS AUSSI...

La Comédie de Valence,

Centre dramatique national Drôme-Ardèche

Place Charles-Huguenel - 04 75 78 41 70 - comedieodevalence.com

Lux Scène nationale

36, bd Général-de-Gaule - 04 75 82 44 15 - lux-valence.com

Cinéma Le Navire

9, bd. d'Alsace - 08 92 68 70 26 (0,34 €/min) - lenavire.fr

Cinéma Le Pathé

53, avenue de Romans

08 92 68 22 88 (0,34 €/min) - cinemasgaumontpathe.com

LES PISCINES ET LA PATINOIRE

Piscine Jean Pommier

40, avenue Georges-Clemenceau - 04 75 56 51 07

Piscine Plein Ciel

Avenue Valensolles - 04 75 44 22 04

Patinoire

32, avenue Georges-Clemenceau - 04 75 80 27 27

LES MÉDIATHÈQUES

Médiathèque publique et universitaire

Place Charles-Huguenel - 04 75 79 23 70

mediatheque.valence@valenceromansagglo.fr

Valence Sud

148, avenue Maurice-Faure - 04 75 40 93 82

Fontbarlettes

Place Camille-Saëns - 04 75 42 57 86

Le Plan

Maison pour tous du Plan - Place des Aravis - 04 75 63 76 72

Le Polygone

Maison de la musique et de la danse

32, avenue Georges-Clemenceau - 04 75 78 50 89

La Chamberlière

Le Tambour - 82, rue Jean-Vilar - 04 75 55 38 27

LE FESTIVAL SUR LE CHAMP

En juillet, assistez
aux concerts gratuits
proposés pendant
le festival *Sur le champ !*

> Plus d'infos sur
festival-surlechamp.fr



Être informé

Le soutien à la parentalité est l'une des priorités de la Ville : aux côtés d'un collectif de partenaires, elle s'engage au quotidien dans l'accompagnement des parents et plus généralement des familles.

LA PRÉVENTION DES RISQUES DOMESTIQUES

Un accident est vite arrivé et peut avoir des conséquences dramatiques. Pour éviter les petits et les gros bobos, identifiez les dangers !

Danger électrique, coupure, brûlure, chute, intoxication, étouffement... les risques domestiques sont nombreux pour les enfants. En France, ils touchent plus de 11 millions de personnes chaque année (toutes causes et toutes tranches d'âges confondues). 42,5 % concernent des enfants de moins de 14 ans. Chez les 0-4 ans, 81 % des accidents surviennent à la maison.

La Ville, attentive à la santé des valentinois, et notamment des plus jeunes, mène régulièrement des actions de prévention des accidents domestiques.

LES SEMAINES DES FAMILLES

Organisées chaque année en mai, les semaines des familles sont un temps d'échanges sur la parentalité (expositions, rencontres, débats). Un programme riche et des animations sont ouvertes à toutes les familles sur des thématiques de la vie de tous les jours.

Au-delà de ce temps fort, de nombreuses actions sont mises en place le plus souvent dans les Maisons pour tous et les établissements scolaires (café des parents, théâtre forum, petits déjeuners et espaces de parole...),

et sur des thématiques diverses (rythmes de vie, sommeil, enfants et médias, accidents domestiques...).



En 2016, le pédopsychiatre Stéphane Clerget était intervenu et avait répondu aux nombreuses questions des parents dans le cadre de la semaine des familles.



En 2018, les semaines des familles ont proposé des animations sur le thème "Parents, inventeurs du quotidien !"

L'APPLI MOBILE

Avec l'appli mobile Ville de Valence, vous avez en poche un véritable guide pratique nomade de la ville.

Vous pourrez notamment vous informer sur les actualités en matière d'éducation, connaître les menus des cantines et des crèches ou encore retrouver sur un plan interactif les écoles, espaces verts, équipements culturels, agenda des sorties...



LE SITE VALENCE.FR

Il vous informe sur la ville et toute l'actualité municipale et vous propose également des outils pratiques pour vivre pleinement votre vie valentinoise. Le **portail familles**, disponible sur valence.fr (rubrique Valence pratique), permet d'effectuer de nombreuses démarches concernant la scolarité des enfants sans avoir à se déplacer : payer ses factures en ligne, réserver, modifier ou annuler les inscriptions à la garderie périscolaire, à la cantine, demander des attestations, etc.

LA LETTRE D'INFORMATION AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Avec plus de 5 000 enfants scolarisés et accueillis dans les écoles publiques de la Ville, la communication avec les parents d'élèves est une priorité. C'est la vocation de la lettre Info Écoles : mieux vous informer de la vie des écoles et enrichir le dialogue entre nous.

> [Inscriptions sur valence.fr](http://Inscriptions.sur.valence.fr)

L'application Ville de Valence est disponible pour smartphone et tablette, sur Apple Store et Google Play.

Vous pouvez également scanner directement les QR Codes ci-contre pour la télécharger.

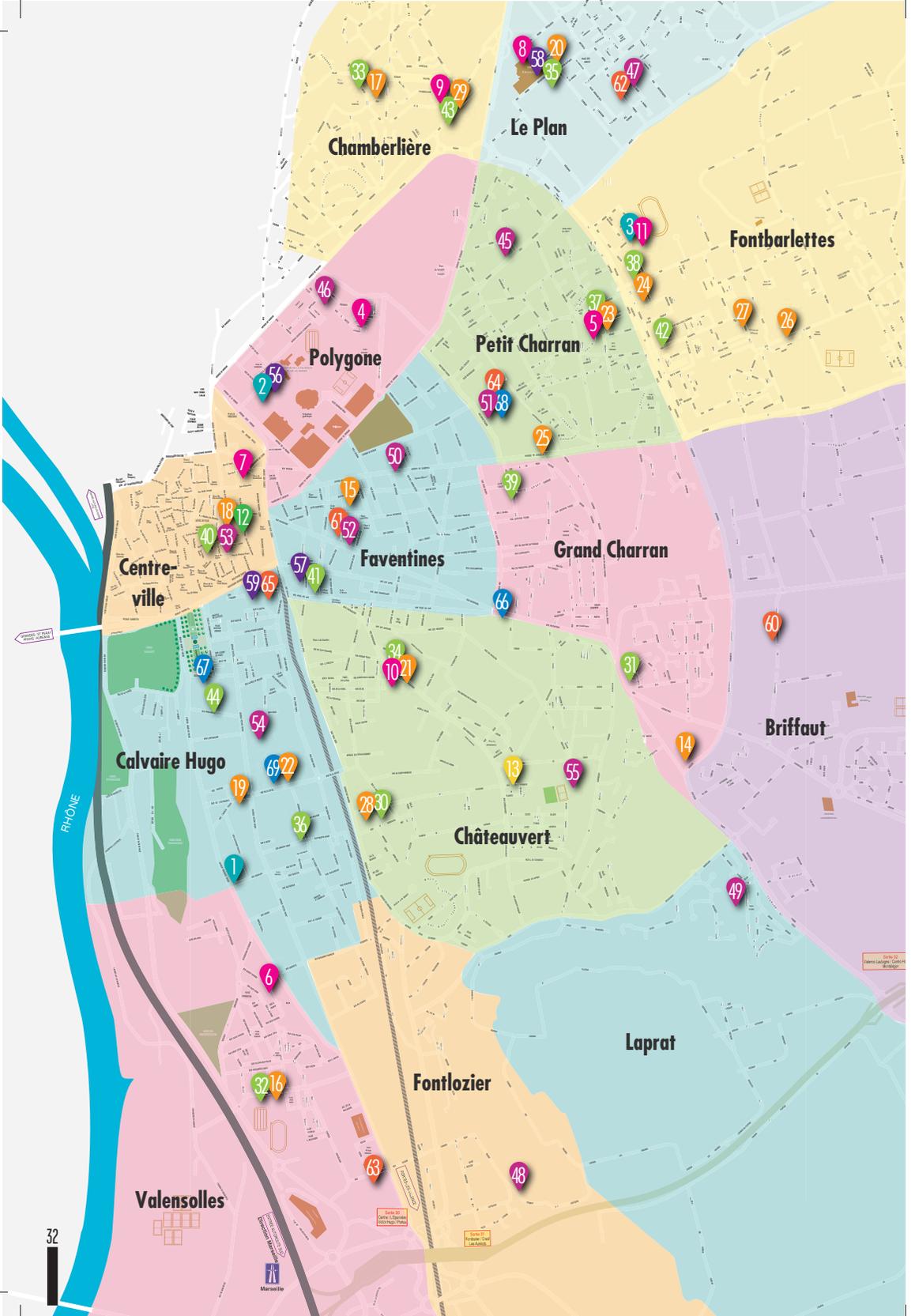


VILLE AMIE DES ENFANTS

La Ville de Valence est reconnue par l'Unicef « Ville amie des enfants ».

Lancée par UNICEF France et l'Association des Maires de France (AMF) en 2002, « Ville amie des enfants » a pour objectif de servir la cause des enfants à travers un réseau de villes dynamiques engagées à promouvoir des actions pour améliorer leur vie quotidienne, à développer la participation et l'écoute des enfants et des jeunes et à développer un esprit de solidarité internationale.





ACCUEIL DES TOUT-PETITS

• Crèches

- 1 Balives
- 2 Pablo Neruda
- 3 Maurice Ravel

• Multi-accueils collectifs

- 4 Graines de malice
- 5 Îlot câlins
- 6 Valensolles
- 7 Souris Verte
- 8 Plan
- 9 Petons-petits pas
- 10 Châteauvert
- 11 Maurice Ravel

• Halte-garderie

- 12 Belle Image

• Micro-crèche privée

- 13 Bibellule

ÉCOLES

• Maternelles

- 14 Archimbaud
- 15 Berthelot
- 16 Buisson
- 17 Célestin Freinet
- 18 Chauffour
- 19 Condorcet
- 20 Jules Valles
- 21 La Bruyère
- 22 Léo Lagrange
- 23 Louise Michel
- 24 Michelet

- 25 Montaigne
- 26 Ninon Vallin
- 27 Rigaud
- 28 Romain Rolland
- 29 Seignobos

• Élémentaires

- 30 André Abel
- 31 Archimbaud
- 32 Buisson
- 33 Freinet
- 34 Jean de La Fontaine
- 35 Jules Vallès
- 36 Léo Lagrange
- 37 Louise Michel
- 38 Michelet
- 39 Montaigne
- 40 Pergaud
- 41 Renan
- 42 Rigaud
- 43 Seignobos
- 44 Sophie Condorcet

• Primaires

(maternelle et élémentaire)

- 45 Albert Camus
- 46 Bayet
- 47 Brossolette
- 48 Langevin
- 49 Laprat
- 50 Kergormard-Récamier
- 51 Institut Notre-Dame
- 52 Saint-Apollinaire
- 53 Saint-Félix
- 54 Saint-Joseph

- 55 Sainte-Marie

COLLÈGES

- 56 Jean Zay
- 57 Paul Valéry
- 58 Marcel Pagnol
- 59 Sainte-Anne

LYCÉES

- 60 Lycée général Algoud-Laffemas
- 61 Lycée professionnel Amblard
- 62 Lycée professionnel Montesquieu
- 63 Lycée professionnel Victor Hugo
- 64 Lycée professionnel et technologique Montplaisir
- 65 Lycée professionnel La Providence

ENSEMBLES COLLÈGES-LYCÉES

- 66 Camille Vernet
- 67 Émile Loubet
- 68 Institut Notre-Dame
- 69 Saint-Victor

© Direction communication - Novembre 2021 -
Impression : service reprographie de la Ville

Crédit photo : Page de couverture : Fotolia - Éric Caillet -
Juan Robert/p. 2 : Mickaël Apelian - Éric Caillet/p. 3,
4 : Fotolia/p. 6, 8, 9, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19,
20, 21, 24, 26, 28 et 32 : Éric Caillet/p. 7 : Cécile
Paulet/p. 12 : Conseil départemental de la Drôme/p.
13 : Juan Robert/p. 22 et 23 : Fotolia - Éric Caillet

Les données (chiffrees notamment) présentées dans
ce guide sont communiquées à titre indicatif, sous
réserve d'erreurs ou d'omissions, et ne sauraient en
aucun cas engager la responsabilité de l'éditeur.



© Unipol, communication / mai 2022 - Photos: Eric Giffon / Unipol / Unipol.com

